



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 29
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.093/R

OBJET : DENOMINATION DE LA PLACE PORTANT LA STELE DU GENERAL DE GAULLE : PLACE DU 18 JUIN 1940

SEANCE DU 22/09/2026

LE MARDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Stéphanie AUFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,
Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	Madame Fabienne MEURICE,
Madame Audrey LEPAGE,	Madame Myriam MONDON	

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Sylvia CAMEIRA a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Monsieur David FÉROT a donné pouvoir à Madame Audrey LEPAGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : **DENOMINATION DE LA PLACE PORTANT LA STELE DU GENERAL DE GAULLE : PLACE DU 18 JUIN 1940**

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

VU le projet de dénomination de l'espace public situé aux abords de l'Hôtel de Ville portant la stèle du Général de Gaulle,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits de la commune,

CONSIDERANT que la dénomination des espaces publics contribue à leur identification, à la qualité de l'adressage et à la mise en valeur du patrimoine et de la mémoire communale,

CONSIDERANT que le 18 juin 1940 constitue une date majeure de l'histoire de France, correspondant à l'Appel lancé depuis Londres par le général de Gaulle et constituant un symbole de l'engagement en faveur de la France libre et de la Résistance,

CONSIDERANT qu'il est proposé de donner à l'espace public situé aux abords de l'Hôtel de Ville portant la stèle du Général de Gaulle, le nom de « **Place du 18 Juin 1940** »,

Sa Commission Finances - Ressources humaines - Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : DENOMINATION DE LA PLACE PORTANT LA STELE DU GENERAL DE GAULLE : PLACE DU 18 JUIN 1940

ARTICLE 1 : DECIDE que l'espace public aux abords de l'Hôtel de Ville portant la stèle du Général de Gaulle est dénommé : « PLACE DU 18 JUIN 1940 ».

ARTICLE 2 : DIT que La dénomination « Place du 18 Juin 1940 » sera intégrée aux documents et bases de données communaux relatifs à la voirie et à l'adressage. Une signalétique appropriée pourra être mise en place afin d'assurer l'identification de la place.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses afférentes à la signalétique sont inscrites au budget communal

ARTICLE 4 : DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations, services publics, organismes et opérateurs concernés.

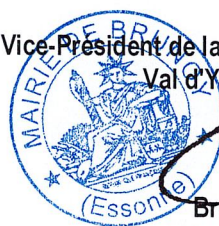
ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 25/09/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.093/R

Objet de l'acte : DENOMINATION DE LA PLACE PORTANT LA STELE DU GENERAL DE GAULLE :
PLACE DU 18 JUIN 1940

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260922-BRU_DE_26334_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26334_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2026